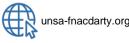
Zoom sur

LES VALEURS DE L'UNSA

Positive, républicaine, laïque, européenne : les valeurs de l'UNSA sont en phase avec le mnde dans lequel nous vivons. Résolument réformiste. l'UNSA cherche avant tout la discussion dans l'intérêt des salarié.e.s, en toute indépendance. Dans chaque entreprise, chaque syndicat UNSA est autonome: vos élu.e.s UNSA connaissent l'entreprise, VOUS connaissent, et sont les mieux placé.e.s pour défendre VOS intérêts. A l'UNSA, pas de jeux de pouvoirs fédéraux, seul compte l'intérêt des collègues au sein de nos sociétés.

L'autonomie, à l'UNSA, s'exerce dans le respect des valeurs de la charte de l'UNSA. Nous faisons de la lutte contre les discriminations l'un de nos principes fondateurs. Nous refusons toute forme de discrimination telle que définie par l'article L1132-1 du Code du Travail, conformément aux lois 2001-1066 du 16 novembre 2001 et 2008-496 du 27 mai 2010.

Nous nous revendiquons du camp du progrès social.
Nous souhaitons combattre pour le respect des libertés démocratiques et refusons toute forme de racisme









ADHEREZ A L'UNSA

La force d'un syndicat réside dans ses valeurs, mais également dans le nombre de ses membres. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts dans les négociations avec la Direction et dans la gestion des instances représentatives. Et parce que l'accès syndical doit être accessible à chacun.e sans distinction de revenu, l'adhésion à l'UNSA ne coûte que 80 euros avant déduction fiscale. La cotisation est prélevée en 4 fois en mars, juin, septembre et décembre. Et après application de la réduction d'impôt de 66%, votre adhésion ne vous coûtera finalement que 27,20€!

Pour adhérer, n'hésitez pas à vous rendre sur la page Adhérer du site de l'UNSA Fnac-Darty.



Novembre – Décembre 2018

A LA UNF

UNE FIN D'ANNEE PAS COMME LES AUTRES

En ce mois de novembre, nous sommes tou.te.s concentré.e.s sur la période commerciale des fêtes de fin d'année, cruciale pour les résultats de l'entreprise. Chaque salarié.e aura à cœur de donner le meilleur pour réussir ensemble ce défi chaque année renouvelé, mais dans un contexte d'unification entre Fnac et Darty qui n'est, nous le constatons tou.te.s au quotidien, que très partiellement achevé.

L'année qui vient marquera le début d'une nouvelle aventure professionnelle et personnelle pour chacun d'entre nous. En effet, dès le mois de janvier, de nombreuses nouveautés vont se concrétiser : application des statuts « harmonisés », mise en place des astreintes, prélèvement de l'impôt à la source... Puis viendront d'autres événements (notamment une négociation sur la mise en place d'un compte épargne-temps) pour aboutir, à l'automne prochain, sur de nouvelles élections professionnelles au sein de FDPS. Terminés le Comité d'Entreprise, les délégués du personnel, le CHSCT... place à l'instance unique du « Comité Social et Economique » (CSE), une improbable usine à gaz issue des « lois travail » qui va complexifier la représentativité des salarié.e.s en concentrant sur moins d'élu.e.s davantage de responsabilités. Les élu.e.s qui nous représenteront en sortie des urnes devront faire face à de nouveaux défis ; soyez sûr.e.s qu'à l'UNSA, nous nous y préparons activement !

Vous souhaitez participer à cette aventure ? Vous envisagez de vous présenter aux prochaines élections, ou simplement d'adhérer à l'UNSA ? Rendez-vous en dernière page de ce fascicule !

Vos représentant.e.s UNSA vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année

Retour sur

L'ACCORD SUR LES ASTREINTES

Cela avait mal commencé: dès la première réunion de négociation, la Direction avait présenté sa vision très minimaliste des futurs mécanismes des astreintes. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les propositions de compensations financières étaient loin de prendre en compte la pénibilité générée par les astreintes.

Retour vers le futur

Il faut dire que le contexte était complexe : deux accords très différents régissaient jusque là les astreintes : celui de Fnac SA, qui portait sur des astreintes exceptionnelles, et celui de Darty, qui gérait des astreintes organisées à l'année. Les contextes aussi étaient très différents : une externalisation de nombreuses opérations informatiques côté Fnac SA, et au contraire, une internalisation poussée côté Dartv. Pour gérer ce « choc des cultures », la Direction

devait composer avec la

technique de la Fnac sur

caler l'organisation

décision opérationnelle de

celle de Darty, c'est-à-dire l'internalisation d'une grande partie des opérations jusqu'alors gérées par des prestataires.

Remonter la pente

La travail des organisations syndicales a consisté à « remonter la pente » pour obtenir des conditions d'astreinte et des compensations financières suffisamment incitatives pour que les salarié.e.s v adhèrent et v trouvent leur compte. Pendant cette période, la stratégie de l'UNSA a consisté à rester en contact permanent avec les salarié.e.s concernés au premier chef : celles et ceux de la DOSI. A l'issue de chaque réunion, les négociateurs de l'UNSA ont pris soin d'informer de l'avancée des propositions, de discuter et de prendre l'avis de chacun.e. L'unité de la plupart des organisations syndicales a contraint la Direction à repousser la date butoir qu'elle s'était fixée : une majorité contre sa « dernière proposition » aurait pu lui permettre d'imposer ses conditions

de facon unilatérale, mais les OS n'ont pas cédé, et la discussion s'est finalement poursuivie jusqu'à l'obtention d'un compromis.

Un compromis acceptable mais...

C'est donc en accord avec la quasi-totalité des collègues de la DOSI concernés, et après l'obtention de plusieurs avancées importantes, que l'UNSA a décidé de signer cet accord.

Cependant. de nombreuses questions restent en suspens, et peinent à trouver des réponses auprès de la Direction ou de la hiérarchie qui parfois se renvoient la balle. Déjà, l'UNSA a du intervenir lors des dernières réunions du Comité d'Entreprise pour faire préciser certains points et veiller à l'application de l'accord. Ces interventions ont notamment permis de renforcer les actions de la Direction en termes de communication aux équipes et de recueil du volontariat pour le premier semestre 2019 Parmi les avancées importantes qui ont emporté l'accord de signature de l'UNSA, nous retenons 3 mesures importantes :

- Prime supplémentaire pour nombre d'appels importants (50 € pour 5 appels ; 100 € pour 10 appels lors d'une période d'astreinte)
- Rétablissement de « l'appel à un ami » qui existait chez Darty et avait été supprimé dans les propositions de la Direction. Ce mécanisme permet de rémunérer un.e salarié.e qui est appelé.e hors astreinte pour son expertise sur un sujet précis.
- Valorisation des jours fériés, non pris en compte par la Direction dans ses propositions initiales.

Pour retrouver l'ensemble du contenu de l'accord sur les astreintes, rendez-vous sur notre site unsa-fnacdarty.org, page « section syndicale FDPS »

C'est chaud!

PRELEVEMENT A LA SOURCE : LE CAS DARTY ex-SNX

Les salarié.e.s ex-Darty SNX vont subir un dommage collatéral de la mise en place du prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu: en effet, jusqu'à fin 2018, leur salaire est versé en début de mois suivant, c'est-à-dire. pour le salaire de décembre 2018, un versement en janvier 2019. Or. l'administration fiscale est formelle: tout revenu versé en 2019 sera soumis au prélèvement à la source. Et quand bien même la Direction parviendrait à verser ce salaire avant le 31 décembre, l'usage prévaudrait et le PAS

serait effectué... sur le

salaire de janvier 2019!

Lors de la réunion du Comité d'entreprise ordinaire d'octobre dernier. la Direction a présenté ses échanges avec l'administration fiscale, confirmant le mécanisme décrit cidessus.

Lissage à long terme

Pour s'y retrouver, il faudra plusieurs cycles d'imposition. Dès 2019, les salarié.e.s concerné.e.s déclareront leurs revenus normalement, ce qui abaissera automatiquement le taux de prélèvement pour l'année suivante, puis ainsi de suite jusqu'à un retour au taux de prélèvement correspondant au montant exact perçu

pour une année pleine.

Quand bien même la

Aucun moven de faire autrement

Direction souhaiterait devancer les versements. le mécanisme de prélèvement s'appliquerait quand même. La seule chose à faire est donc de bien comprendre le mécanisme de lissage, et pour être tout à fait rassuré, contacter son centre des impôts afin d'expliquer son cas.

Vos représentants UNSA restent à votre disposition pour vous guider, si nécessaire, dans cette troublante affaire administrative

